Commune de Dully

Le nouveau plan comptable MCH2

dès le 1er janvier 2026

1

1

Commune de Dully

MCH2 = Modèle Comptable Harmonisé de 2ème génération



2

2

Commune de Dully

Année d'introduction au MCH2

Confédération	:	**2007**
Majorités des cantons	:	**2009 à 2018** (passage des communes)
Délai maximum 10 ans	:	**soit au plus tard en 2019**
Canton de Vaud	:	**2027 (dernières communes)** ***Dernier canton !***
Commune de Dully	:	**1er janvier 2026** ⟸

3

3

Commune de Dully

Pourquoi le MCH2

- **Harmonisation et comparabilité**
- **Rapprochement vers les normes internationales**
- **Transparence**
- **Fiabilité des bases statistiques**



6

6

Commune de Dully

Les principaux changements

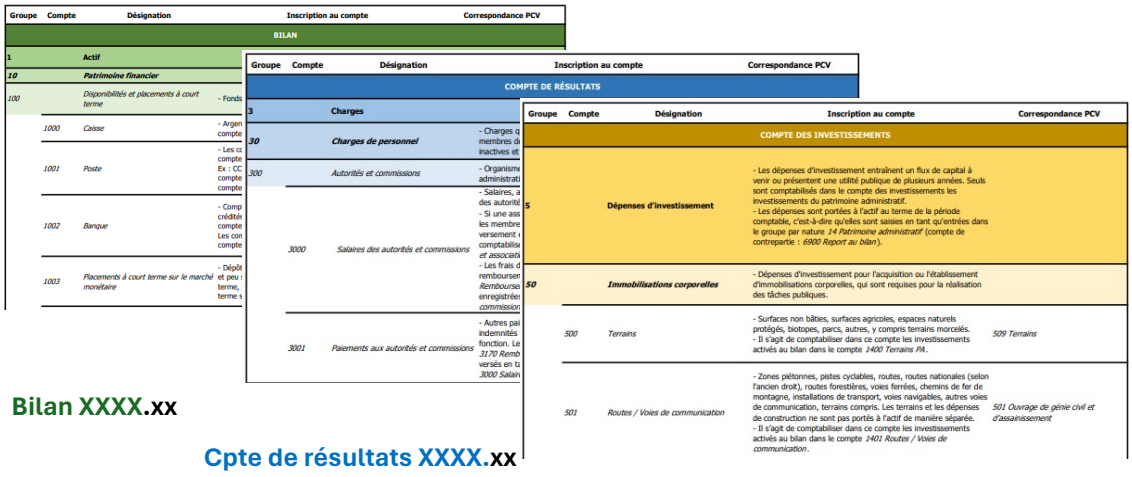
- **Plan comptable plus détaillés et harmonisé**
- **Un compte de résultats à plusieurs niveaux**
- **Comptabilisation des immobilisations améliorée**
- **Etats financiers obligatoires**
- **Réserve de politique budgétaire**

7

7

Commune de Dully

Numérotation du plan comptable (nature)



Groupe	Compte	Désignation	Inscription au compte	Correspondance PCV
BILAN				
1		Actif		
10		Patrimoine financier		
100		Disponibilités et placements à court terme	- Fonds	
	1000	Caisse	- Argen compte	
	1001	Poste	- Les cc compte Ex : CC compte compte	
	1002	Banque	- Comp crédités compte Les con compte	
	1003	Placements à court terme sur le marché monétaire	- Dépôt et peu terme, terme s	

Groupe	Compte	Désignation	Inscription au compte	Correspondance PCV
COMPTE DE RÉSULTATS				
3		Charges		
30		Charges de personnel	- Charges q membres d inactives et	
300		Autorités et commissions	- Organisme administrati	
	3000	Salaires des autorités et commissions	- Salaires, a des autorité - Si une ass les membre versement comptabilis et associati - Les frais d remboursen Remboursa enregistrée commission	
	3001	Paiements aux autorités et commissions	- Autres pai indemnités fonction. Le 3170 Remb versés en ta 3000 Salari	

Groupe	Compte	Désignation	Inscription au compte	Correspondance PCV
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
5		Dépenses d'investissement	- Les dépenses d'investissement entraînent un flux de capital à venir ou présentent une utilité publique de plusieurs années. Seuls sont comptabilisés dans le compte des investissements les investissements du patrimoine administratif. - Les dépenses sont portées à l'actif au terme de la période comptable, c'est-à-dire qu'elles sont saisies en tant qu'entrées dans le groupe par nature *14 Patrimoine administratif* (compte de contrepartie : *6900 Report au bilan*).	
50		Immobilisations corporelles	- Dépenses d'investissement pour l'acquisition ou l'établissement d'immobilisations corporelles, qui sont requises pour la réalisation des tâches publiques.	
	500	Terrains	- Surfaces non bâties, surfaces agricoles, espaces naturels protégés, biotopes, parcs, autres, y compris terrains morcelés. - Il s'agit de comptabiliser dans ce compte les investissements activés au bilan dans le compte *1400 Terrains PA*.	*509 Terrains*
	501	Routes / Voies de communication	- Zones piétonnes, pistes cyclables, routes, routes nationales (selon l'ancien droit), routes forestières, voies ferrées, chemins de fer de montagne, installations de transport, voies navigables, autres voies de communication, terrains compris. Les terrains et les dépenses de construction ne sont pas portés à l'actif de manière séparée. - Il s'agit de comptabiliser dans ce compte les investissements activés au bilan dans le compte *1401 Routes / Voies de communication*.	*501 Ouvrage de génie civil et d'assainissement*

Bilan XXXX.xx

Cpte de résultats XXXX.xx

Investissement XXX.xx

9

9

Commune de Dully

Classification fonctionnelle (plan comptable plus détaillé)

			CLASSIFICATION FONCTIONNELLE	
0			Administration générale	
	01		*Législatif et exécutif*	
		011	*Législatif*	
		0110	*Législatif*	- Pouvoir législatif ; Conseil communal ou général, commissions permanentes et commissions ad hoc, votations, référendums, élections.
		012	*Exécutif*	
		0120	*Exécutif*	- Pouvoir exécutif ; Municipalité. Ne sont pas inclus les secrétariats généraux et les commissions interdépartementales chargées d'une tâche définie (répartition selon le domaine de compétence).
	02		*Services généraux*	
		021	*Administration des finances et des contributions*	

Comptes de résultats XXXXxx.XXXX.xx
Comptes des investissements XXXXxx.XXX.xx

10

10

Commune de Dully

Structure par NATURES

Compte d'exploitation : 3xxx Charges

Compte d'exploitation : 4xxx Revenus

Compte d'investissement : 5xxx Dépenses

Compte d'investissement : 6xxx Recettes

12

12

Commune de Dully

Décomposition d'un compte

Compte de bilan : **1000.00** **Caisse**

Compte d'exploitation : **02200.3010.00** **Traitement personnel**

Fonction Nature

Compte d'investissement : **02900.5040.00** **Rénovation bât. Administratif**

Fonction Investissement

13

13

Commune de Dully

Classification fonctionnelle

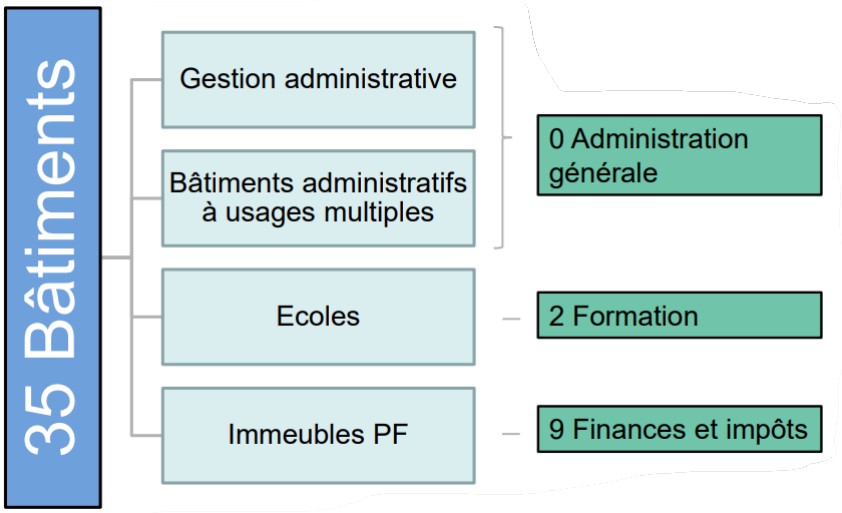
- **Nouvelles classifications**
- **≠ Dicastères (exemple le 350 Bâtiments n'existe plus – ventilé dans la fonction concernée - activité)**
- **Comptabilité au service de la commune / association**

14

14

Commune de Dully

Exemple de changement

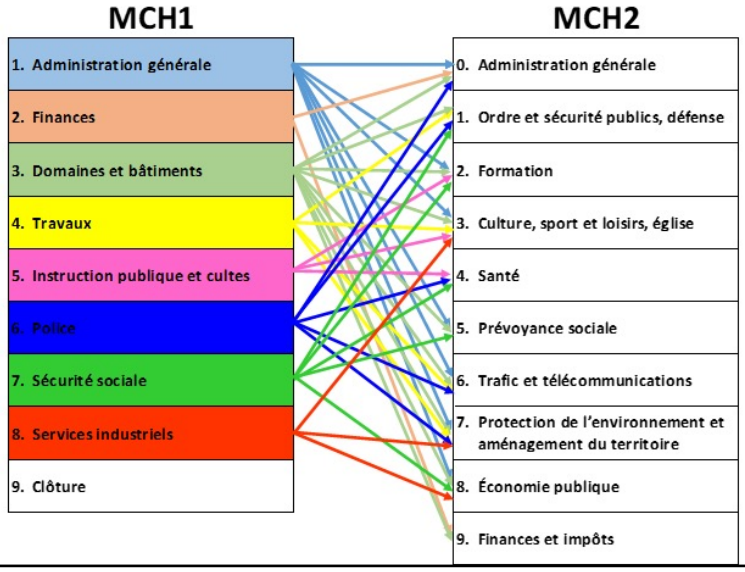


15

15

Commune de Dully

Classification fonctionnelle



16

16

Commune de Dully

Durées d'amortissements

- Nouvelles durées d'amortissements fixes dès 01.01.2024

Catégorie d'immobilisations		Durée d'amortissement (en années)
Terrains		Aucun amortissement
Bâtiments[a], terrains bâtis		30
Travaux de génie civil	Routes[b]	20-40 (l'application d'une durée différente de 40 ans doit pouvoir être justifiée)
	Canaux	40
	Ponts	40
Travaux de menue importance		10
Biens meubles, machines, véhicules		4-10 (au cas par cas)
Immobilisations incorporelles	Plan d'aménagement local et régional, autres plans	10
	Autres : Droit de brevet, de raison de commerce, d'édition, de concession, de licence et autres droits d'utilisation, goodwill, etc.	5
Logiciels et matériel informatique		5
Installations traitement des déchets		30

a : y compris panneaux photovoltaïques. b : y compris éclairages routiers.

Catégorie d'immobilisations		Durée d'amortissement (en années)
Bâtiments administratifs		30
Ouvrages d'exploitation (gros œuvre)		40
Ouvrages sous-lacustre, captages, puits		40
Partie mécanique et électromécanique		20
Partie électromécanique en milieu agressif		20
Conduites d'eau potable ou d'évacuation, hydrantes		60
Réservoirs partie génie civil	Structure	60
Réservoirs partie appareillage	Machinerie	30
Organes de mesures, commandes et de régulation (MCR)		15

19

19

Commune de Dully

Préavis - conclusions

- La durée d'amortissement ne figure plus dans les conclusions des préavis, car fait partie de la loi et n'est donc pas attaquable par référendum.
- Pour faciliter la lecture, l'amortissement figure dans le prend acte, juste avant les conclusions du préavis.
- Les préavis validés avant 2024 restent avec la durée d'amortissement initialement prévue, jusqu'à l'amortissement complet de l'immobilisation.
- Pas de possibilité de modifier des préavis déjà votés.

20

20

Commune de Dully

Compte de résultats à plusieurs niveaux

Charges d'exploitation	Revenus d'exploitation	Résultat d'exploitation
Charges financières	Revenus financiers	Résultat financier
		Résultat opérationnel
Charges extraordinaires	Revenus extraordinaires	Résultat extraordinaire
		Résultat total

Opérations provenant de **politique budgétaire**: réserve, préfinancements et amortissement supplémentaires

21

21

Commune de Dully

Financements spéciaux (FS)

Fonctions
#7100 Approvisionnement en eau
#7200 Traitements des eaux usées
#7300 Gestion des déchets urbains

- Pas de modification des exigences avec MCH2 …
- … mais constat comptabilisation souvent erronée en MCH1

Rappel: prélèvements/ attributions aux FS obligatoires pour équilibrer les domaines autofinancés

(comptes ET budget)

49

22

22

Commune de Dully

Les fonds

- Destinés à un but spécifique
- Financés par des taxes et/ou l'attribution des montants réguliers (x / an)
- Pas de création de fonds avec des excédents / recettes extraordinaires
- Aucune affectation de parts d'impôts (sauf impôt spécial affecté)
- Règlement communal

EXEMPLE:

- Fonds de rénovation (PF uniquement)
  - Obligatoirement cadrés par un règlement (alimentation + règles d'utilisation)
  - Traités comme des fonds affectés et pas comme des réserves

23

23

Commune de Dully

Préfinancement et amortissements supplémentaires

- **Toujours autorisés**
- **Modification dans le traitement comptable**
  - Pas de modification de l'actif
  - Mais dissolution du préfinancement sur la durée de vie de l'investissement (p.ex. 1/30 par an pour les immeubles)



24

24

Commune de Dully

Réserve de politique budgétaire

- **Un seul et unique compte de réserve**
  - Possibilité de l'alimenter uniquement en cas d'excédents de revenus
  - Prélèvement en cas d'excédents de charges (ou pour effectuer des préfinancements / amortissements supplémentaires

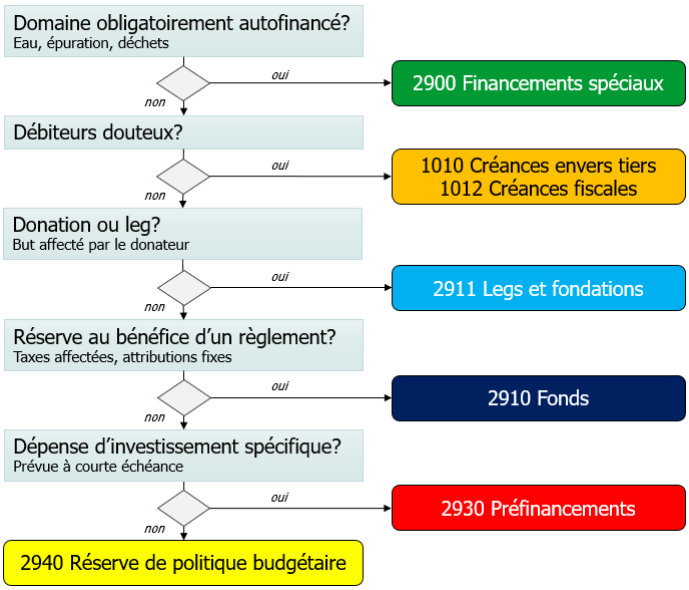


25

25

Commune de Dully

Aide à la décision



26

26

Commune de Dully

Tableau de flux de trésorerie

- Activité **opérationnelle**
- Activité d'**investissement** et de **placement**
- Activité de **financement**

- Quel est le niveau des liquidités?
- D'où vient/ part la trésorerie?
- Comment les investissements sont financés? Ressources propres, emprunts?
- Comment évolue la trésorerie sur la durée?



29

29

Commune de Dully

Annexes aux comptes

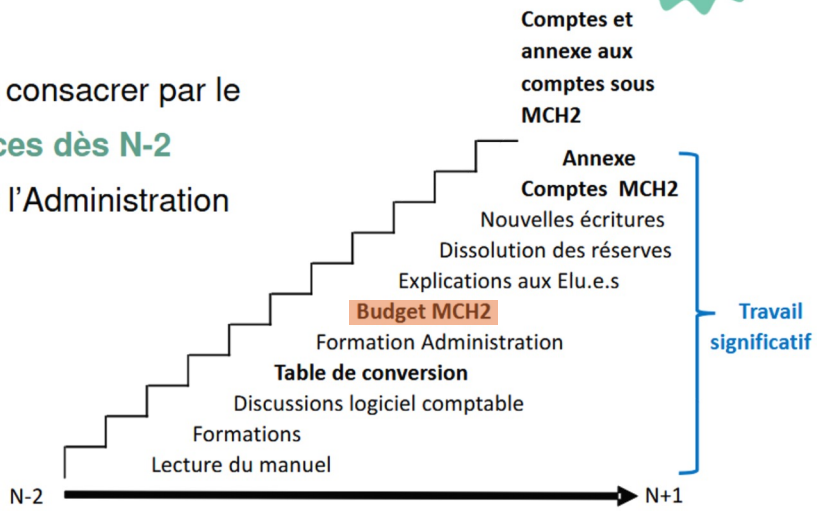
Principes et normes pour la présentation des comptes annuels	Page standard d'explications
Etat du capital propre	Montants et variations financements spéciaux / fonds / réserves / préfinancements
Tableau des immobilisations	Liste des immobilisations et suivi de leur amortissement + valeur fiscale / revenus PF
Tableau des associations de communes	Détails concernant les relations financières entre la commune et les associations de communes dont elle est membre (contributions et quotes-parts de la dette)
Tableau des titres et des participations	Détails concernant les titres et les participations détenues par la commune
Tableau des prêts et des garanties	Recensement et explication des activités pouvant conduire à un engagement

30

30

Projet d'envergure

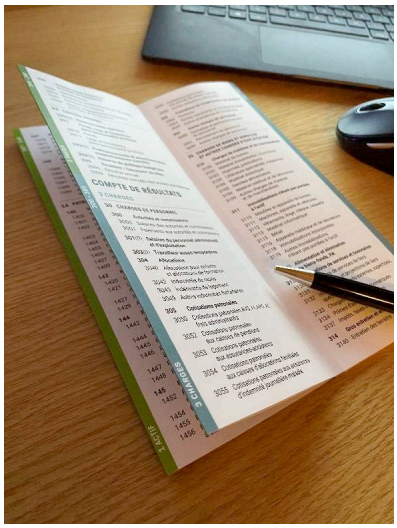
- Temps significatif à consacrer par le **Service des finances dès N-2**
- Changements pour l'Administration communale



32

Commune de Dully

Brochure du plan comptable MCH2



33

33

Commune de Dully

A retenir :

- Plan comptable harmonisé plus détaillé
- Transparence accrue – traitement des réserves et fonds, préfinancement, amortissement supplémentaire, résultat extraordinaire
- Nouvelles durées d'amortissements dès le 01.01.2024
- Comparaison moins aisée (voir impossible) pour le 1er budget

34

34

Commune de Dully

Comparaison MCH1(PCV) et MCH2

- Etant donné le brassage et la ventilation très différente avec le passage au MCH2, il est très difficile (voir impossible) de pouvoir comparer des comptes entre les deux plans comptables.
- La première comparaison pourra être effectuée avec le budget 2027 qui sera en regard avec le budget 2026, puis lors du budget 2028 nous pourrons comparer avec les montants avec le budget 2027 et les comptes 2026.

35

35

Commune de Dully

Le site du canton de Vaud

- https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales
- Rubrique MCH2
- Possibilité de télécharger le plan comptable MCH2 et de multiples documents liés à cet important changement

36

36

Commune de Dully

Avez-vous des questions ?

37

37

Commune de Dully

Merci de votre attention

38